



Abonnement suspendus quel est mon recours?

Par **webmaster**, le **17/07/2012** à **12:14**

Bonjour,

Je suis abonné sur un site qui propose des mises en relation avec des clients

Le site est codeur.com

Il on suspendus mon abonnement pour une soit disant irrégularité on t'il le droit sachant que je paie un abonnement et qu'il ne propose aucune garantie ni au prestataire ni au client.

Quel est mon recours.

Merci

Par **pat76**, le **18/07/2012** à **18:57**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandé avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure la société d'interrompre la suspension de votre abonnement dès le jour de la réception de votre lettre ou de vous rembourser l'intégralité de votre abonnement dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans les délai précité, vous assignerez la société Codeur SARL devant la juridiction compétente et ne manquez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous indiquez que vous informez les services de la répression des fraudes de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous trouverez ci-dessous, si vous ne les avez pas les coordonnées de la société.

Vous aviez signé un abonnement après avoir reçu un courrier de la société?

Codeur SARL

SIREN 493505887

T : +33 9 52 34 82 50

Optima Business Center

16 rue General Foy

42000 Saint-Etienne

Directeur de la publication

Serge Roukine

<http://www.codeur.com>

la société est inscrite au répertoire SIREN de l'INSEE

CODEUR

Dernière mise à jour : 05/04/2012 493 505 887 00064 Etat : Actif depuis le 29/03/2012

Catégorie d'établissement : Siège et établissement principal

Adresse d'implantation : CODEUR

OPTIMA BUSINESS CENTER

16 RUE GENERAL FOY

42000 SAINT ETIENNE (42218)

Activité principale exercée : 6202A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques

Tranche d'effectif à la création : 1 à 2 salariés